

Montpellier le 24 octobre 2014

Michel GUIBAL
1^{er} Vice-Président du Conseil Général de l'Hérault
Ancien 1^{er} Adjoint au Maire de Montpellier (2004-2008)
Ancien Adjoint à l'urbanisme de Montpellier (2001-2005)

à Monsieur Pierre BALANDRAUD
Commissaire Enquêteur
Hôtel de Ville
1, Place Georges Frêche
34000 Montpellier

Monsieur,

Par la présente, je souhaite vous donner mon opinion sur le projet d'une gare TGV dans le secteur de la Mogère, commune de Montpellier.

Cette opinion est franchement négative : pour de multiples raisons, dont voici les principales :

- l'extension de Montpellier vers le sud, dès le début des années 80, ne résulte pas, selon moi, de considérations stratégiques ou urbanistiques ; elle s'explique principalement par la géographie difficile du nord de la ville et, surtout, par une série d'opportunités assez remarquables telles que la soudaine disponibilité d'immenses terrains militaires, ou bien la constitution de réserves foncières en vue de la création hypothétique d'un golf

- cette deuxième gare sera fort difficile d'accès, en temps et en moyens, pour les usagers TGV et pénalisera encore davantage les usagers TER ; d'autant qu'il est aujourd'hui bien connu que la rentabilité des TGV d'une part et la commodité des TER d'autre part posent véritablement problème.

- la gare Saint-Roch, après plus de dix d'attente, apparaît à présent comme un remarquable outil, accessible du mieux possible, correctement dimensionné.

- le secteur de la Mogère est fort loin d'être pertinent pour recevoir l'installation d'un équipement d'une gare : il est inondable, comporte des terrains agricoles de qualité, et constitue un maillon primordial de l'environnement de Montpellier.

- en tout état de cause, l'état calamiteux actuel (et durable) des possibilités de financement de l'Etat et des collectivités territoriales pour un tel projet devrait normalement amener ses auteurs à y renoncer, au minimum pour plusieurs décennies.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Michel GUIBAL

